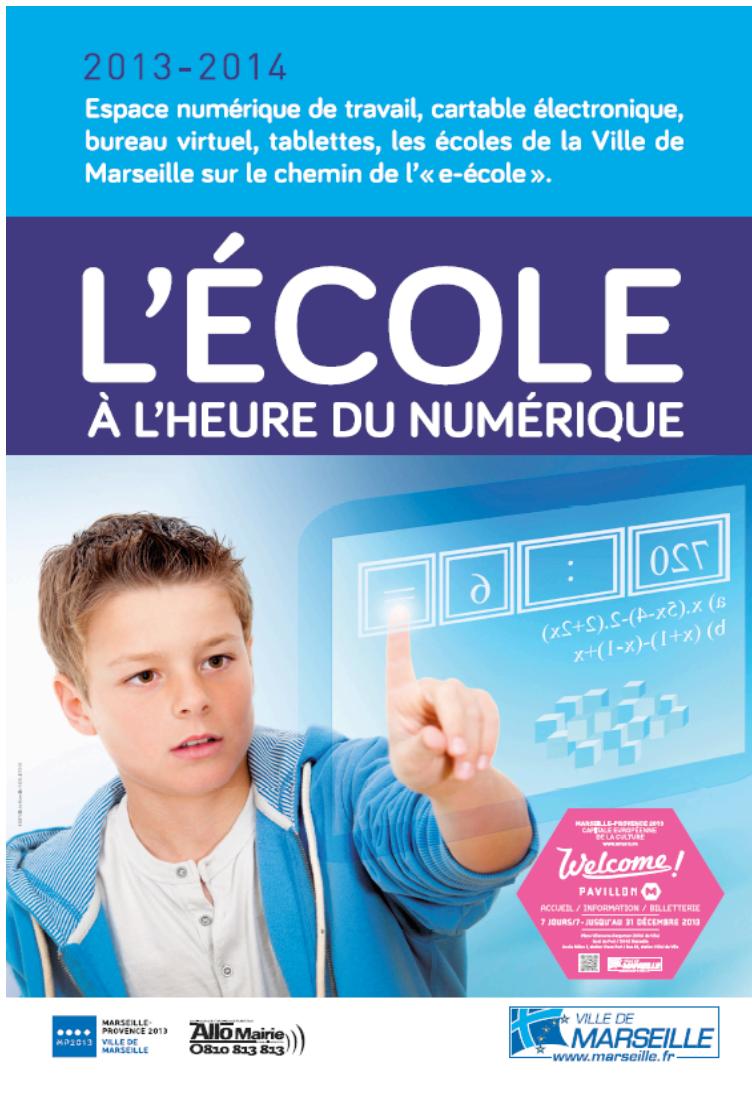


RENTREE SCOLAIRE 2013/2014

Mardi 3 septembre 2012 à 8h30



« Garantir aux petits Marseillais les meilleures conditions d'apprentissage, favoriser l'intégration dans le milieu scolaire et soutenir les écoliers en difficulté, pour ne laisser aucun enfant au bord du chemin ».

Jean-Claude Gaudin, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône

Sommaire

- I. La rentrée scolaire 2013 – 2014**
- II. La scolarisation des enfants de moins de 3 ans**
- III. Les rythmes scolaires**
- IV. L'école à l'heure du numérique**
- V. Le « Plan école réussite » à la rentrée 2013**
- VI. Les chiffres de la rentrée 2013/2014**
- VII. Annexes :**
 - École Publique Élémentaire Abbé de l'Épée
 - École Privée Saint-Joseph de la Madeleine
 - École Privée Sainte Marie-Madeleine



I. La rentrée scolaire 2013-2014

Le 3 septembre 2013, les 72 000 écoliers marseillais vont retrouver le chemin des 445 écoles municipales.

Cette année encore, la Municipalité s'engage à garantir aux élèves les meilleures conditions de travail et de restauration.

Les services de la Ville de Marseille ont travaillé toute l'année à la rénovation des bâtiments scolaires pour préparer au mieux la rentrée. En 2012-2013, la Municipalité a investi plus de 33 millions d'euros dans 707 chantiers dans 382 écoles.

Pour la seule année 2013, plus de 34 M€ sont investis dans les travaux des établissements municipaux.

68 000 enfants sont inscrits dans les 315 restaurants scolaires municipaux qui servent, tous les ans, près de 6 millions de repas. Près de 50% des rationnaires bénéficiaient d'un tarif réduit ou d'une exonération. Ils proposaient des repas comportant plus de 30 % de composantes bio et des fruits et légumes issus de l'agriculture locale.

La Municipalité de Marseille s'engage fortement en faveur de la scolarisation des enfants de 2 ans. En 2013, 51 écoles comportaient des classes dédiées à l'accueil des moins de 3 ans.

Pour cette année 2013-2014, près d'un millier d'enfants de moins de 3 ans est attendu dans les écoles marseillaises, contre 671 pour l'année 2012-2013.

En 2012, la Ville de Marseille a investi plus de 165 millions d'euros soit 11% de son budget en faveur de l'action éducative et la jeunesse.

Cette somme représente le 1er budget communal, plaçant l'éducation et le bien être de l'enfant en tête des priorités de l'action municipale.



II. La scolarisation des enfants de moins de 3 ans

La Ville de Marseille de Marseille s'engage fortement en faveur de la scolarisation des enfants de 2 ans.

Durant l'année scolaire 2013, 51 écoles (soit près de 1/4 des écoles maternelles) comportaient des classes dédiées à l'accueil des moins de 3 ans :

- 34 comptaient une classe complète,
- 11 une demi-classe,
- 7 un tiers de classe.

En complément, 60 écoles environ accueillaient quelques élèves de moins de 3 ans pour renforcer la classe de la "petite section".

En prévision pour cette année 2013-2014, près d'un millier d'enfants de moins de 3 ans sera accueilli dans les écoles marseillaises (671 de l'année 2012-2013).

Par ailleurs, 5 classes d'enfants de moins de 3 ans ont été ouvertes, à titre exceptionnel, au mois de janvier 2013 dans des secteurs en difficulté :

- Saint Jérôme Susini 13^{ème}
- Canet Larousse 14^{ème}
- Font Vert 14^{ème}
- Sainte Marthe 14^{ème}
- Bricarde 16^{ème}

De plus, 7 classes de nouvelles sections de tout-petits seront ouvertes à la rentrée de septembre 2013 :

- Major évêché 2^{ème}
- Neuve Sainte Catherine 7^{ème}
- Calanques de Sormiou 9^{ème}
- Arenc Bachas 15^{ème}
- Aygalades Oasis 15^{ème}
- Saint Louis le Rove 15^{ème}
- Vallon des Tuves 15^{ème}

- Le coût de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans

Le coût de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans est important pour la Ville de Marseille.

La création de chaque classe de maternelle nécessite près de 55 000€ en fonctionnement et en équipement.

Entre le mois de janvier 2013 et le mois de septembre 2013, pas moins de 12 classes accueillant des enfants de 2 ans auront ainsi été créées, soit une charge pour la Ville de plus de 650 000 €.

III. Les rythmes scolaires

La réforme des rythmes scolaires

La réforme des rythmes scolaires initiée par Vincent Peillon, Ministre de l'Éducation Nationale, devait s'appliquer uniformément dans toutes les écoles, à la rentrée 2013.

Face au mécontentement d'un nombre grandissant de Maires de toutes tendances politiques confondues, le Président de la République a finalement souhaité que la possibilité soit offerte aux édiles locaux de reporter son application à la rentrée 2014.

Le décret du 24 janvier 2013 repose, notamment, sur la mise en place d'une semaine scolaire de quatre jours et demi, avec sortie des élèves à 15h30, quatre jours par semaine et prise en charge des enfants, à partir de 15h30 par les communes.

Un grand nombre de Maires n'a pas souhaité modifier les rythmes scolaires des écoles de leur commune en 2013. Moins de 25 % des enfants adopteront la semaine de 4,5 jours à la rentrée 2013.

Le surcoût de cette réforme représenterait pour la Ville de Marseille, une surcharge financière annuelle supérieure à 20 000 000 €.

Au-delà des coûts supplémentaires, la réforme Peillon pose des problèmes d'organisation induits par l'ajout d'une matinée d'école le mercredi matin (ou le samedi matin) et l'organisation du temps périscolaire après 15h30.

Les principes

Depuis 2008, les élèves du primaire suivent 24 heures de classe par semaine. Le décret du 24 janvier 2013 maintient cette durée de temps de travail hebdomadaire, mais précise que :

- la semaine scolaire doit comprendre au moins 9 demi-journées de classe,
- la journée scolaire ne peut durer plus de 5h30,
- la demi-journée d'enseignement ne peut excéder 3 heures 30,
- la pause de midi ne peut être inférieure à 1h30
- l'heure de sortie de l'école est maintenue à 16h30, alors que les enseignements doivent s'arrêter à 15h30, mais, les enfants ne peuvent être libérés avant 16h00.

Cette réforme des rythmes scolaires modifie le temps de chaque journée en augmentant le temps d'activité périscolaire.

En effet, les élèves ne resteront pas moins de temps à l'école qu'actuellement mais ils consacreront moins de temps par jour à des activités d'apprentissage scolaire et plus de temps à des activités périscolaires.



Le temps scolaire transféré sur le mercredi matin devra, ainsi, être remplacé les lundi, mardi, jeudi et vendredi par :

- des activités pédagogiques complémentaires organisées en groupes restreints d'élèves qui devront être organisées par les enseignants,
- des activités périscolaires d'éducation artistique, culturelle et sportive qui devront être proposées par les communes.

C'est autour de ce temps périscolaire et des problèmes juridiques, financiers et d'organisation qu'il pose, que se cristallise l'essentiel des blocages et des crispations de la part des acteurs de l'école.

Un fonds spécifique d'aide aux communes doit être créé pour la rentrée 2013, étant précisé que l'effort financier principal est fourni par l'État en 2013-2014 avec une aide en fonctionnement composée de deux éléments :

- Un élément forfaitaire de 50€ par élève auquel toutes les communes sans distinction sont éligibles,
- Un élément de majoration de 40€ par élève réservé aux communes urbaines ou rurales les plus en difficulté.

Pour 2013-2014, ces dernières communes bénéficient d'une aide de 90€ par élève.

Un fonds exceptionnel de 250 millions d'euros devrait être mis en place afin d'accompagner les communes dans la mise en œuvre de la réforme. Mais l'Association des maires de France « regrette » que le fonds soit essentiellement destiné aux communes s'engageant en 2013 et qu'il s'agisse d' « une aide ponctuelle », les « dépenses supplémentaires induites par la réforme » étant des « dépenses durables »

Les communes qui n'ont souhaité n'entrer dans la réforme qu'en 2014 n'ont pu le faire que sur demande de dérogation ; mais, elles ne pourront pas bénéficier de l'aide forfaitaire. En revanche, celles qui bénéficient de la DSU « *cible* », recevront une aide d'un montant de 45€ par élève.

Le texte de loi impose également **4 heures par semaines de « temps éducatif » de 15h30 à 16h30, seront supportées financièrement par les communes :**

- Soit, au titre d'études surveillées effectuées par les enseignants volontaires
- Soit au titre de dispositifs spécifiques d'aide au devoir (MARS...),
- Soit, au titre d'activités sportives, culturelles ou artistiques
- Soit, au titre de « centres de loisirs »



La réforme à Marseille

Dans le cadre de la refondation de l'école, deux séances de concertation ont été organisées avec les syndicats d'enseignants et les représentants des associations de parents d'élèves qui souhaitent y participer.

Ces rencontres ont, essentiellement, porté sur la méthode choisie par la Ville pour conduire le dossier. Elles se sont déroulées dans un esprit constructif.

D'autre part, la Ville de Marseille lancera prochainement une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour établir un état des lieux très précis :

- de l'ensemble des actions périscolaires en place et financées actuellement, par la Ville, dans le domaine social, environnemental, culturel et sportif, que ces activités se déroulent dans ou hors l'école, pendant le temps scolaire ou péri scolaire.
- des activités qui se déroulent le mercredi matin dans les écoles ou dans les centres sociaux. En effet, 58 ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement) étaient organisés dans des écoles le mercredi matin, durant l'année scolaire 2012.

Cet état des lieux exhaustif devra s'accompagner de recommandations de redéploiement.

Parallèlement, la Ville de Marseille va mettre en ligne à la rentrée un questionnaire à destination des parents, pour connaître leurs besoins,

Disponible depuis lundi 2 septembre 2013 sur le site de la Ville de Marseille www.marseille.fr, ce questionnaire sera accessible jusqu'au 30 septembre minuit, sur la page d'actualité située sur la page d'accueil, puis dans la partie actualité de l'onglet Education.

Tout au long du mois de septembre, il sera enfin accessible, de manière régulière, dans le bandeau déroulant de la page d'accueil.

Pour la Municipalité, l'intérêt de l'enfant l'a toujours emporté sur toute autre considération. Elle n'a jamais refusé de mettre en place des mesures expérimentales, à condition qu'elles soient cohérentes et équitables.

Aussi, le Conseil Municipal a décidé, en mars 2013, de différer la mise en place des nouveaux rythmes scolaires préconisés par la loi sur la refondation de l'école, dite "Loi Peillon".

IV. L'école à l'heure du numérique

L'historique

Au terme d'une réflexion engagée en 2010 avec l'Inspection Académique, la Ville de Marseille s'est doté, en 2011, d'un Espace Numérique de Travail, appelé plus communément ENT.

Il s'agit d'un outil informatique qui permet à l'ensemble des acteurs de la communauté éducative (élèves, enseignants, familles) de communiquer, de stocker et de partager des informations, dans un espace sécurisé, accessible de n'importe quel ordinateur connecté à Internet.

Plus de 40 écoles soit 250 classes ont participé en 2011-2012, à l'expérimentation de l'ENT, soit plus de 8 900 utilisateurs (Directeurs, enseignants, élèves et parents d'élèves).

A l'issue de l'année scolaire 2011-2012, la Direction Académique a mené une enquête de satisfaction auprès des enseignants utilisant l'ENT mis en place par la Ville de Marseille. Ces derniers ont largement plébiscité cette expérimentation

Comptes tenus des résultats très satisfaisants de cette première expérimentation, la mise en place de l'ENT s'effectue dans toutes les écoles qui en font la demande depuis la rentrée scolaire 2012-2013.

Actuellement, 63 écoles soit 531 classes utilisent l'ENT, ce qui représentent 14 500 utilisateurs issus de l'ensemble de la communauté éducative (Directeurs, enseignants, élèves et parents d'élèves). Depuis la rentrée scolaire 2012, 4 930 articles ont été publiés et 9 530 commentaires associés. La médiathèque abrite 17 552 fichiers.

Les espaces numériques de travail commencent à se développer dans les collèges et les lycées et sont très rares dans les écoles élémentaires.

Avec sa politique volontariste, Marseille fait figure de pionnière en ce domaine.

Les apports et enjeux

Les apports d'un tel outil sont multiples:

- Pour les élèves : l'ENT permet d'appréhender à travers un outil simple et innovant tous les items du Brevet d'Initiation à l'Informatique (B2i)
- Pour les familles : l'ENT permet de suivre la scolarité et les activités effectuées par son enfant mais, aussi, de correspondre avec l'équipe enseignante.
- Pour les enseignants : l'ENT permet de construire librement et au fur et à mesure, sa propre liste de ressources pédagogiques.
- Pour la Ville de Marseille, l'ENT permet de communiquer auprès des familles sur les activités périscolaires proposées par la collectivité.

Les enjeux de la mise en place d'un tel outil sont considérables.

L'ENT permet de :

- Mieux gérer les inégalités dans la classe en repensant l'espace et le temps scolaire.
- Lutter contre la fracture numérique.
- Contribuer à une éducation à la citoyenneté en développant le travail collaboratif et participatif.
- Favoriser la communication entre les différents acteurs du monde éducatif (enseignants, élèves, parents d'élèves).
- Développer une approche multimodale et transversale des enseignements afin de favoriser l'acquisition du socle commun.
- Favoriser l'acquisition des compétences du B2i.

Les perspectives

La Ville de Marseille poursuit également le développement des ressources pédagogiques numériques.

Depuis la rentrée scolaire, les écoles volontaires peuvent, via la Caisse des Ecoles, s'abonner :

- à des encyclopédies numériques en ligne,
- à des dictionnaires en ligne
- au site TV.

L'adaptation permanente des outils multimédia

LE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Pour faire entrer l'école dans l'ère du numérique, la Municipalité a posé dès juillet 2002, les bases d'une politique volontariste d'équipement des classes en matériel informatique (micro-ordinateurs et matériel périphérique) et de raccordement de l'ensemble des établissements scolaires à Internet.

Aujourd'hui, sont installés dans les écoles :

- près de 3 900 micro-ordinateurs,
- 450 imprimantes,
- 500 photocopieurs multifonctions,
- et, toutes les écoles sont raccordées à Internet.

Les matériels les plus anciens sont renouvelés progressivement.

De même, les matériels et logiciels sont régulièrement entretenus et mis à niveau.



Ces opérations sont réalisées par une équipe de cinq personnes qui assure :

- La maintenance technique des équipements,
- La maintenance et mise à niveau des systèmes d'exploitation, de communication et des logiciels applicatifs,
- L'évolution des équipements (augmentation de la mémoire, migration...),
- L'assistance et le suivi d'exploitation des équipements.

Cette équipe a réalisé 2168 interventions durant la précédente année scolaire.

À partir de la rentrée 2013, la Ville engage une vaste opération de renouvellement du matériel informatique des écoles. 800 000 € y seront consacrés.

LES LOGICIELS

Dans le même temps, un logiciel pédagogique nommé « Partages » a été créé. Cet outil pédagogique évolue en permanence depuis sa création ; des modifications de présentation et de fonctionnalités ont été étudiées et mises en place cette année.

Au cours de l'année scolaire 2012-2013, plus de 150 nouvelles productions de classes représentant plus de 1 500 pages publiées sur le web ont été enregistrées dans « partage ».

Sur le site www.cime.org, plus de 233 440 visiteurs ont été comptabilisés qui ont consulté 678 000 pages.

En parallèle, en 2010, le CIME avait engagé avec l'Inspection Académique une réflexion sur la mise en place d'un espace numérique de travail (E.N.T.) destiné aux écoles élémentaires marseillaises.



V. Le « Plan école réussite » à la rentrée 2013

Depuis 1995, le "Plan École Réussite" est le fil conducteur de la politique éducative de la Ville de Marseille. Ce plan se base sur des objectifs simples et rigoureux qui ont permis d'offrir le meilleur cadre scolaire aux jeunes marseillais.

Quatre axes forts ont été retenus pour moderniser les écoles :

- de conduire un vaste programme de réhabilitation du patrimoine immobilier scolaire,
- de moderniser en profondeur le fonctionnement de la restauration scolaire,
- d'accompagner l'évolution technologique des outils informatiques mis à disposition des écoles,
- de promouvoir la réussite scolaire.

I - La réhabilitation du patrimoine immobilier scolaire

Le parc immobilier scolaire a été modernisé.

En 18 ans, près de 510 M€ ont été investis dans les travaux des écoles.

36 écoles ont été construites ou entièrement réhabilitées.

MONTANT DES TRAVAUX RÉALISÉS DANS LES ÉCOLES DEPUIS 1995

PÉRIODE	MONTANT
1995-2000	59,45 M€
2001-2005	157,18 M€
2006-2010	210,40 M€
2011-2013	81,76
TOTAL 1995-2013	508,797 M€

En 2012/13, 707 chantiers (320 en maternelle et 387 en élémentaire) ont été engagés dans 382 écoles (164 maternelles et 218 élémentaires).

Pour la seule année 2013, plus de 34 M€ ont été consacrés aux locaux scolaires.



Entre 2010 et septembre 2012, cinq écoles nouvelles ont été livrées :

- l'école élémentaire Busserade-Massena (3ème), avec 5 classes dont 2 classes enfantines,
- l'école Grignan Paix (6ème), avec 9 élémentaires et 3 maternelles,
- l'école maternelle Saint Vincent PAUL (4ème) avec 6 maternelles,
- les locaux de la rue Barthélémy (1er) qui accueillaient la maternelle St Vincent de Paul (4ème) pendant son chantier de reconstruction ont été transformés en élémentaire tandis que l'école Saint Savournin deviendra une maternelle en 2013,
- l'élémentaire Chevalier Paul, réalisée dans le prolongement de la maternelle Désirée Clary (2ème), au cœur d'Euroméditerranée a ouvert ses portes en janvier 2012.
- Enfin, l'école de Strasbourg (2ème), a livré ses nouveaux locaux (réfectoire et deux classes maternelle) à la rentrée 2012.
- Le groupe scolaire Arenc Bachas (15ème) fait l'objet d'un programme d'extension. La 1ère phase de travaux a été achevée au dernier trimestre 2012.





PRINCIPALES ÉCOLES RÉHABILITÉES, RECONSTRUITES OU AGRANDIES DE 2001 À 2012

ANNÉE	ÉCOLES	ARRDTS	MONTANT DES TRAVAUX	CAPACITÉ D'ACCUEIL
2001	Elémentaire Éoures	11 ^{ème}	968 000	6 élé + 4 mat
2001	Groupe Scolaire Croix Rouge 1	13 ^{ème}	643 000	5 élé + 3 mat
2003	Maternelle Chartreux Albe (reconstruction)	4 ^{ème}	1 960 000	3
2003	Maternelle Estaque Gare	16 ^{ème}	886 000	
2004	Groupe scolaire V. Leblanc	2 ^{ème}	1 341 000	5 él + 3 mat
2004	Maternelle Chave	4 ^{ème}	430 000	+ 2 mat
2005	Maternelle des Bergers Annexe	6 ^{ème}	2 467 000	3
2005	Elémentaire Breteuil	6 ^{ème}	2 326 000	5
2005	Maternelle la Parade	13 ^{ème}	309 000	+ 1 mat
2005	Groupe scolaire Sinoncelli	14 ^{ème}	2 442 000	26
2006	Elémentaire Abeilles annexe	1 ^{er}	420 000	2
2007/2008	Groupe scolaire Major-Evêché	2 ^{ème}	5 900 000	10 élé + 11 mat
2007	Elémentaire Félix Pyat	3 ^{ème}	1 050 000	8
2007	Maternelle Calanques de Sormiou	9 ^{ème}	2 900 000	5 él + 5 mat
2007	Valentine Tirane	11 ^{ème}	1 550 000	+ 1 élé
2007/2008	Groupe Scolaire Fraissinet (Réhabilitation)	5 ^{ème}	2 550 000	2 élé + 2 mat
2008	Elémentaire Hozier	2 ^{ème}	1 010 000	10
2008-2009	Chartreux	4 ^{ème}		7
2009/2010	Maternelle Oddo Butineuse	15 ^{ème}	3 912 000	8
2009/2010	Maternelle des Martégaux	13 ^{ème}	3 300 000	4
2008/2010	Groupe scolaire Fiolle-Mélizan	6 ^{ème}	1 110 0000	18 élé + 11 mat
2008/2010	École Révolution	3 ^{ème}	4 400 000	3 mat + 7 clas
2010/2011	École Grignan Paix	6 ^{ème}	4 800 000	9 élé + 3 mat
2011/2012	Maternelle Saint Vincent de Paul	4 ^{ème}	5 500 000	6 mat
2012	Maternelle Strasbourg	3 ^{ème}	2 200 000	3 + 2 mat
2012	Groupe Scolaire Arenc Bachas (1ère phase des travaux)	15 ^{ème}	550 000	





NOUVEAUX GROUPES SCOLAIRES ET ÉCOLES CONSTRuits ENTRE 2001 ET 2012-2013

ANNÉE	ECOLES	ARRONDTs	MONTANT DES TRAVAUX	CAPACITÉ D'ACCUEIL
2000	Maternelle la Jouvène	11 ^{ème}	2 084 000	6
2002	Groupe scolaire Ruffi	3 ^{ème}	2 498 000	12
2002	Maternelle des Bergers Perrin-Solliers	6 ^{ème}	2 490 000	7
2006	Maternelle Désirée Clary	2 ^{ème}	3 832 000	7
2006	Groupe scolaire Château-Gombert Athéna	13 ^{ème}	7 577 000	9 élé + 4 mat
2007	Maternelle François Moisson	2 ^{ème}	1 500 000	4
2007	Groupe scolaire Capelette Cap Est	10 ^{ème}	4 425 000	5 élé + 3 mat
2008	Maternelle B. Cadenat	3 ^{ème}	2 000 000	3
2012	GS Busserade Massena extension	3 ^{ème}	500 000	3 +2 enf.
2010/2011	Barthélémy /St V. de Paul)	1 ^{er}	3 100000	7 classes
2012/2013	Elémentaire Chevalier Paul	2 ^{ème}	3 200 000	7 classes

- **Les travaux**

LES TRAVAUX REALISES DANS LES ECOLES DEPUIS 1995

ANNÉES	MONTANT EN M€	MONTANT CUMULÉ
1995-1998	15,245	59,454
1999	18,293	
2000	25,916	
2001	30,489	157,183
2002	36	
2003	30,5	
2004	30,154	
2005	30,04	
2006	40	
2007	42,6	
2008	44,8	210,4
2009	42	
2010	41	
2011	33,76	
2012	14	71,76
2013	24	
TOTAL	498,797	498,797



2 - L'évolution des effectifs et de la carte scolaire

L'ÉVOLUTION DE LA CARTE SCOLAIRE

Entre 1995 et 2011-2012-2013 :

- 577 classes auront été ouvertes (206 en maternelle et 371 en élémentaire), soit l'équivalent de 72 groupes scolaires nouveaux (ou 68 écoles maternelles et 74 écoles élémentaires nouvelles)
- 551 classes auront été fermées (165 en maternelle et 386 en élémentaire).

ANNÉE SCOLAIRE	MATERNELLE FERMETURE	MATERNELLE OUVERTURE	BILAN	ELEM. FERMETURE	ELEM. OUVERTURE	BILAN	BILAN GÉNÉRAL
1995/1996	2	5	3	22	28	6	9
1996/1997	6	8	2	21	28	7	9
1997/1998	0	22	22	18	28	10	32
1998/1999	3	10	7	11	28	17	24
1999/2000	5	7	2	23	23	0	2
2000/2001	2	11	9	22	22	0	9
2001/2002	2	14	12	22	27	5	17
2002/2003	6	14	8	18	21	3	11
2003/2004	4	20	16	21	30	9	25
2004/2005	5	13	8	13	32	19	27
2005-2006	16	12	-4	10	9	-1	-5
2006-2007	10	15	5	13	18	5	10
2007-2008	32	12	-20	21	13	-8	-28
2008-2009	22	9	-13	45	10	-35	-48
2009-2010	14	9	-5	17	21	4	-1
2010-2011	14	10	-4	30	6	-24	-28
2011-2012	13	12	-1	26	20	-6	-7
2012-2013	9	3	-6	33	7	-26	-32
TOTAL	165	206	41	386	371	-15	25

564

Sur cette période, le solde « ouvertures/fermetures » de classes est positif de 25 unités (soit l'équivalent de 3,5 écoles élémentaires ou 2 groupes scolaires permettant d'accueillir 450 écoliers), alors même que le nombre de fermetures de classes est resté supérieur au nombre d'ouvertures de classes en raison d'une baisse significative des effectifs scolaires de 2007-2008, à 2012.

En rupture avec la politique menée précédemment et dans la logique des dispositions prises par le Ministère de l'Éducation Nationale, l'Inspection d'Académie a souhaité inverser le processus pour la prochaine rentrée scolaire :

- en créant un nombre important de classes destinées à la scolarisation précoce des enfants de maternelle, notamment, dans les zones de sécurité prioritaires :

- 5 classes d'enfants de moins de 3 ans ont été ouvertes, à titre exceptionnel, au mois de janvier 2013 (Saint Jérôme Susini 13 ème, Canet Larousse 14 ème, Font Vert 14 ème, Sainte Marthe 14 ème, Bricarde 16 ème)
- 7 nouvelles sections de tout-petits seront ouvertes à la rentrée de septembre 2013 (Major Évêché 2ème, Neuve Sainte Catherine 7ème, Calanques de Sormiou 9 ème, Arenc Bachas 15 ème, Aygalades Oasis 15 ème, Saint Louis le Rove 15 ème et Vallon des Tuves 15 ème)

- en réduisant, chaque fois que cela est possible, le nombre d'élèves par classe.

PRÉVISIONS 2013-2014	ÉLÉMENTAIRES	MATERNELLES	TOTAL
OUVERTURES	24	14	38
FERMETURES	6	4	10
SOLDE OUVERTURES - FERMETURES	18	10	28
OUVERTURES À SURVEILLER	10	5	15
OUVERTURES + OUVERTURES À SURVEILLER	34	19	53

Pour la prochaine rentrée scolaire, entre 38 et 53 classes nouvelles devraient être créées (hors CLIN), soit l'équivalent de 7 groupes scolaires nouveaux.

L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES

ANNÉE SCOLAIRE	EFFECTIFS MATERNELLE	EFFECTIFS ÉLÉMENTAIRE	TOTAL
1995-1996	28 821	45 293	74 114
1996-1997	28 381	45 458	73 839
1997-1998	28 190	45 212	73 402
1998-1999	28 043	45 554	73 597
1999-2000	28 010	45 526	73 536
2000-2001	28 312	45 602	73 914
2001-2002	29 431	43 897	73 328
2002-2003	28 576	44 045	72 621
2003-2004	29 466	44 171	73 637
2004-2005	29 283	43 876	73 159
2005-2006	29 366	43 920	73 286
2006-2007	28 169	44 373	72 542
2007-2008	28 365	43 291	71 656
2008-2009	27 666	42 898	70 564
2009-2010	28 017	42 776	70 793
2010-2011	28 505	43 221	71 726
2011-2012	28 544	42 749	71 293
2012-2013	28 537	44 212	72 749
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS 1995 - 2012/2013	-0,98 %	-2,38%	-1,84%

La population scolaire marseillaise a fait preuve d'une relative stabilité entre 1995 et 2005-2006, (-1 %) alors qu'un mouvement en « dents de scie » est apparu depuis 2006 qui semble se poursuivre.

On enregistre sur la période étudiée (1995-2012/13), une perte de 1 365 écoliers, qui correspond à -1,84% de l'effectif de 1995.

Néanmoins, l'extrême variabilité des effectifs d'une année sur l'autre rend toute prévision très aléatoire et complique l'établissement de la carte scolaire.

En effet, même si la population scolaire a légèrement baissé sur l'ensemble de la Ville depuis 17 ans, elle continue à augmenter régulièrement dans le centre-ville (1er, 4ème, 5ème arrondissements) et, de façon exponentielle, dans les quartiers les plus paupérisés (3ème et 15ème arrondissements).



Les créations de classes supplémentaires dans les arrondissements les plus saturés n'ont vu le jour, le plus souvent, qu'au prix de travaux de restructuration et(/ou) de construction très lourds et très coûteux.

Quant aux salles fermées, elles ont le plus souvent, été transformées en ateliers, salles d'accueil, sites informatiques ou bibliothèques ; les restaurants scolaires ont été restructurés et agrandis, améliorant ainsi sensiblement l'organisation et le fonctionnement des établissements.

Enfin, malgré la vingtaine de fermetures d'écoles intervenue depuis 2007, de meilleures conditions d'accueil, dans des classes moins chargées, sont réservées aux petits Marseillais, au cours de la période de référence 1995/96 - 2012/13.

Le nombre de classes a augmenté de 25, tandis que, dans le même temps, la population scolaire a diminué de 1 365 élèves (-1,84 %).



3 - L'amélioration de l'accueil des élèves pendant le temps de restauration scolaire

LES CHIFFRES DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Pour améliorer le service rendu aux enfants, les cantines des écoles élémentaires ont évolué progressivement en self-service.

Entre 2001 et 2013, 208 réfectoires répartis équitablement sur l'ensemble du territoire communal ont été transformés en self-service avec la participation active des petits écoliers marseillais, qui sont devenus, une année durant, les concepteurs de leur nouvelle salle de restaurant.

Les élèves sont aujourd'hui accueillis dans des locaux agréables, insonorisés, équipés de matériel convivial.

Durant l'année scolaire 2012-2013 :

- **6 222 371 repas ont été servis dans les 314 restaurants scolaires,**
- **68 315 enfants étaient inscrits à la cantine,**
- **45 583 enfants ne bénéficiaient pas de tarifs sociaux**
- **21 454 petits rationnaires se sont acquittés du demi-tarif du prix du repas,**
- **1 277 ont bénéficié d'une gratuité totale.**
- **Actuellement, plus d'un enfant sur trois déjeune à la cantine avec un tarif réduit.**

Un repas spécifique adapté à leur pathologie a été servi aux enfants victimes d'allergies alimentaires (près de 450 en 2011-2012).

Le montant de la Compensation des Tarifs Sociaux (CTS) versée par la Ville à la société de restauration s'est élevé à 5 524 132 euros en 2011-2012 (derniers chiffres connus).

Toutes charges comprises (charges salariales, dépenses de maintenance, de nettoyage des locaux, d'achat de produits d'entretien), le montant unitaire du prix du repas atteint **environ 8 €, alors qu'il est soit gratuit, soit facturé aux familles au prix de 3,33 € (plein tarif 2013) ou 1,67 € (demi-tarif 2013)**.

Le montant de la dépense à la charge de la Ville a atteint 32,24 M€ en 2012.

Par ailleurs, 200 écoles élémentaires (soit 89 % des écoles marseillaises) bénéficient deux jours ou quatre jours par semaine de Temps Récréatifs de Restauration au cours desquels leur sont proposées des activités sportives, artistiques ou manuelles encadrées par un animateur.

Le coût global annuel des Temps Récréatifs de Restauration (TRR) est ressorti à 1,082 M€ en 2012.

LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Depuis la rentrée scolaire de septembre 1993, la Ville de Marseille a délégué la fourniture et la livraison des repas scolaires du 1^{er} degré dans les écoles publiques, à des sociétés de restauration. Les contrats de délégation avaient été renouvelés le 1er juillet 2004, pour 7 ans.

Une nouvelle délégation s'est mise en place à la rentrée 2011, pour 7 ans. Seule société de restauration SODEXO assure désormais cette prestation.

Le contrat de délégation répond aux exigences et priorités définies par la Ville, en matière de restauration scolaire.

1- Le renforcement de la qualité et de la sécurité des prestations alimentaires

L'offre de la société SODEXO est conforme aux prescriptions de la Ville en matière de plan alimentaire, fréquence des mets, cahier des grammages, fiches techniques et fiches recettes, plats témoins, OGM, sécurité alimentaire, respect des règles HACCP dans la cuisine centrale et satellites.

En matière de produits issus de l'agriculture biologique, des avancées très importantes ont été accomplies. Ainsi, chaque jour, une composante « bio » est servie aux enfants, à savoir un fruit (les deux fruits dans la composante self, le cas échéant), ou un légume ou une crudité, ou un dessert ou un produit laitier, ou un féculent. Ainsi, sur les 6 composantes du repas (les 5 composantes habituelles plus le pain), 30 % sont "bio". Le pain servi aux enfants est « bio » pour l'ensemble des restaurants scolaires tous les jours. Ce pain « bio » est issu de la production d'une association locale d'insertion sociale.

Des efforts sur l'origine des produits, les notions de cycle court, de saisonnalité et de développement durable, ont été réalisés. La société SODEXO s'est ainsi engagée, pour une part importante de ses approvisionnements, à se fournir auprès de producteurs locaux, avec la volonté de garantir la provenance de ces produits, d'apporter un soutien à ces producteurs, mais aussi de respecter l'environnement en n'allongeant pas les distances en matière de livraison.

La qualité des denrées alimentaires est garantie comme pour les volailles servies aux enfants qui sont issues de production française, de critère « qualité certifiée » et les œufs de qualité 1 ou 2, garantis de production hors « batterie ».



Un atelier de pâtisserie est mis en service dans la cuisine centrale de Pont-de-Vivaux. Il permet de produire des préparations salées (cakes, pizzas, etc) et sucrées (cakes, tartes, clafoutis, etc). L'objectif de cette préparation « maison » est de réduire les apports en sucre, gras et sel par rapport aux préparations équivalentes disponibles sur le marché.

Les préparations culinaires sont réalisées sans huiles hydrogénées et sans huile de palme.

Le service des repas anallergiques, à l'intention des enfants souffrant d'allergies alimentaires est en place. Le protocole satisfaisant a été maintenu et sera amélioré. Ainsi, l'ensemble des enfants allergiques est accueillis, s'ils le souhaitent, dans les restaurants scolaires de la Ville de Marseille, dans des conditions améliorées, tout en maintenant les contraintes de traçabilité imposées au délégataire.

Par ailleurs, tout en maintenant l'offre de repas existante, la Ville de Marseille élargit sa gamme de menus en proposant, à ceux qui le souhaitent, un repas sans viande. Ces menus sans viande sont proposés en permanence, dans l'ensemble des restaurants scolaires.

En matière d'environnement et de développement durable, des actions ont été contractualisées en matière de recyclage des barquettes, selon un protocole réaliste proposé par la société, qui a débuté dès la rentrée 2012, dans l'ensemble des restaurants de la Ville de Marseille.

Les barquettes sont, par ailleurs, garanties sans produits nocifs, tels bisphénol A, chlore, métaux lourds, phtalates / plastifiants.

Durant l'année 2012, 15 tonnes de barquettes ont été collectées dans l'ensemble des écoles et ont fait l'objet d'un recyclage, soit 43,5 tonnes de CO2 économisés. Cette action a été intégrée dans le Plan Climat Énergie Territorial en cours d'élaboration par la Ville de Marseille.

L'action de la société SODEXO s'inscrit dans les problématiques de développement durable, en particulier dans le domaine des livraisons de repas dans les satellites : son offre a prévu la mise en service de camions électriques dès le démarrage du contrat.

26 « véhicules propres » respectant la norme E.E.V., la plus stricte pour les émissions de gaz polluants, livrent quotidiennement les 50 000 repas aux écoliers marseillais.

La société SODEXO bénéficie des certifications ISO 14001 (management environnemental), 22000 (sécurité des denrées alimentaires) et 9001 (gestion de qualité) pour la cuisine centrale de Pont-de-Vivaux.

Au cours de cette délégation, une nouvelle vaisselle, colorée, plus attractive pour les enfants, est progressivement introduite dans les restaurants scolaires.

2 - La généralisation des self-services dans tous les réfectoires d'écoles élémentaires est maintenant achevée

À la fin 2012, les écoles marseillaises possèdent 208 selfs.





3 - La transparence et l'accessibilité dans les relations entre le déléguétaire, la ville et les familles

Cette accessibilité passe par l'informatisation de certains services rendus aux usagers (inscriptions en cantine, encaissements des participations familiales, renseignements sur la prestation alimentaire...), en même temps que par la modernisation de la gestion quotidienne de la délégation.





4 - L'augmentation des chances de réussite de tous les enfants

Quel que soit leur secteur géographique d'appartenance, les dispositifs spécifiques innovants de soutien scolaire ont été mis en place depuis la rentrée 2008 par le Ministère de l'Éducation Nationale, pour venir en aide aux enfants en difficulté et leur donner les meilleures chances de réussir leur cursus scolaire :

- Ateliers MARS de lutte contre l'échec scolaire en partenariat avec l'Inspection Académique et le Contrat Urbain de Cohésion Sociale,
- développement des Bibliothèques,
- en 2009, les Temps Récréatifs du Soir -Ateliers destinés à enrichir l'offre pédagogique de l'école
- le Temps Récréatif Adapté, proposant des activités complémentaires pour l'intégration des élèves handicapés.

À l'école et durant les temps périscolaires et extra scolaires, la Ville est présente pour proposer des animations à caractère ludique, éducatif ou sportif ou financer des activités de loisirs sans hébergement, que ce soit le mercredi ou pendant les vacances.

PRINCIPAUX DISPOSITIFS PÉRISCOLAIRES 2012-2013

DISPOSITIF	NOMBRE D'ENFANTS	NOMBRE
COUP DE POUCE	620	74 écoles
CELEM	330	45 écoles
CLASSES DE DÉCOUVERTE	1 774	57 écoles
AGENDA 21	11 409	87 écoles
GARDERIES DU MATIN	1 800	98 garderies
TEMPS RÉCRÉATIF DU SOIR	320	16 écoles
TEMPS RÉCRÉATIF DE RESTAURATION	6338	199 écoles
TEMPS RÉCRÉATIFS ADAPTÉS	90	
ÉTUDES SURVEILLÉES	11350	487 études
TOTAL	33 031	





VI . Les chiffres de la rentrée 2013/2014

444 écoles :

- 224 élémentaires
- 220 maternelles

72 749 élèves :

- 44 212 élèves en élémentaire
- 28 537 élèves en maternelle

315 restaurants scolaires dont 208 self-services

- 6 222 371 repas servis en 2012/2013
- 44 130 repas servis quotidiennement avec des pointes à 52 000.
- 68 315 enfants inscrits à la cantine en 2012/2013
- 45 583 enfants ne bénéficiaient pas de tarifs sociaux
- 21 454 petits rationnaires se sont acquittés du demi-tarif du prix du repas,
- 1 277 ont bénéficié d'une gratuité totale.

Actuellement, plus d'un enfant sur trois déjeune à la cantine avec un tarif réduit.

Prix du repas au 3 septembre 2013 :

Tarif normal : 3,33 €

Tarif réduit : 1,67 €

3 150 agents municipaux travaillent dans les écoles

34 millions d'euros investis dans 382 bâtiments scolaires en 2013.





VII. Annexes

École Publique Élémentaire Abbé de l'Épée

École Élémentaire : 381 élèves

Directeur : Monsieur Daniel TRISTANI

14 classes élémentaires

École Privée Saint-Joseph de la Madeleine

École Élémentaire : 500 élèves

Directeur : Monsieur Patrice CIRILLO

16 classes élémentaires : 5 classes de maternelles et 11 classes élémentaires dont 3 de CP.

École Privée Sainte Marie-Madeleine

École Élémentaire : 354

Directeur : Monsieur Max PENNACCHIOTTI

14 classes élémentaires : 5 classes de maternelles et 9 classes de primaires.





Contacts presse

Attachée de presse

Charlène Grimaud : 04 91 14 64 76
cgrimaud@mairie-marseille.fr

Stagiaire

Marine Berger : 04 91 14 64 36
dgse-spr-stagiaire2@mairie-marseille.fr

Responsable du service

Corinne Ferraro : 04 91 14 65 25
cferraro@mairie-marseille.fr

Responsable adjoint

Stéphane Gireau : 04 91 14 65 25
sgireau@mairie-marseille.fr

